



Assemblée générale du samedi 22 novembre 2025

« CDPA (Centre de Dépaysement et de Plein Air », rue Omer Thiriar, 232 – 7100 Saint-Vaast.

L'assemblée générale débute à 09h30.

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents :

Pour le conseil d'administration :

Mesdames Marie-Thérèse **JOLIET** (vice-présidente), Catherine **NICOLAS** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Philippe **AIGRET** (trésorier général), Fabrice **APPELS**, Jean-Pierre **DELCHEF** (président), Marc **MARNETTE**, José **NIVARLET** (vice-président) et Bernard **SCHERPEREEL** (secrétaire général).

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (7 représentants/7)

Messieurs Jean-Louis **DE GREEF**, Olivier **DE ROY** (avec procuration de Yves Van Wallendael), Claude **DUJARDIN**, Patrick **GILLARD**, Yves **LAMY**, Laurent **MONSIEUR** et Fabien **MUYLAERT**.

Hainaut (6 représentants/7)

Messieurs André **DUPONT**, Michel **FOHAL**, Axel **HERVELLE**, Pascal **LECOMTE** (plus procuration de Jean-Marc Tagliafero), Jacques **LECRIVAIN** et Philippe **STUEZ**.

Liège (8 représentants/9)

Madame Silvana **CERRONE**, Messieurs Marcel **DARDINNE**, Bernard **DHEUR**, Alain **GRINET**, Michel **HALIN**, Christian **JONIAUX** et Michel **LEJEUNE** (+ procuration de Claude Germay) et Jean-Pierre **LEROUSSEAUX**.

Luxembourg (2 représentants/3)

Messieurs Paul **GROOS** (+ procuration de Jonathan Sauvey) et Pascal **SIMON** (avec procuration de Philippe Leonard).

Namur (4 représentants/4)

Messieurs Bernard **DELVIGNE**, Pascal **HENRY**, Pascal **SONNET** (avec procuration de Pascal Herquin) et Gérard **TRAUSCH**.

Pour les membres du personnel :

Madame Véronique **LAURENT**, Messieurs Raphaël **OBSOMER** (directeur sportif) et Pierre **THOMAS** (directeur général).

Le président ouvre la séance à 9h30.

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, Mr Scherpereel cite la liste des personnes disparues depuis l'assemblée générale de juin 2025 :

Monsieur Pierre **VANCABEKE**, ancien secrétaire du club Royal Castors de Braine, ancien membre et président du groupement des parlementaires de la province de Bruxelles Brabant wallon
Monsieur Jean-Claude **PRICK**, véritable cheville ouvrière du club Royal UAA Etterbeek
Monsieur Alain **LENGLEZ**, président du club Royal Canter Schaerbeek
Madame Micheline **BRULEZ**, secrétaire de l'UBC Binche, maman de Cédric Falciani, arbitre provincial et président de l'UBC Binche, et de David, coach et grand-mère de Nathan, joueur à l'UBC Binche. Elle était également la marraine de Géraldine Godimus, présidente de l'ABC B Péronnes.
Monsieur José **STRADIOT**, Président d'honneur du Basket Club SL Ellignies-Sainte-Anne.
Madame Maggy **GILMAN**, première arbitre liégeoise à avoir atteint le niveau national, ancienne secrétaire du Royal Ans BC.
Monsieur Jos **FRANQUINET**, ancien président du Royal Ans BC
Monsieur Guy **DONY**, pilier et Vice-président du RBC Haneffe
Madame Andrée **LEBLANC** (mamie) ancienne membre de la CTJ Liège
Monsieur Renaud **BOSSICART**, grande figure du basket provincial luxembourgeois, papa de Noah (joueur P1M à Fratin), fils de Yves-Marie (coach et ancien secrétaire du BCCA Neufchâteau) et frère de Jean-Christophe (coach, responsable des jeunes au sein du club de Neufchâteau)
Monsieur Jackie **LEMMER**, figure emblématique du basket arlonais, fondateur du Junior en 1968, il fut également ancien coach nationale dames et président du CP Luxembourg.
Monsieur Renaud **DE BRUYN**, trésorier, responsable calendrier et coach au BC Marche
Monsieur Victor **DIVE**, ancien arbitre national namurois
Monsieur Guy **HARDY**, ancien sélectionneur provincial namurois et ancien coach dans de nombreux clubs.

Préambule

Merci de votre présence à cette première assemblée générale de la saison

Jean-Pierre Delchef (président) : remercie les personnes présentes :

Madame Delphine **VANDYSTADT**, secrétaire du conseil judiciaire du Hainaut
Madame Mélanie **LAU**, parlementaire Liège
Monsieur Grégory **PERINI**, procureur régional
Monsieur Alain **BUCHET**, président CJR
Monsieur Albert **DE SMET**, président du conseil judiciaire du Hainaut.
Monsieur Christophe **NOTELAERS**, président du comité provincial du Hainaut
Monsieur Jean-Claude **MASSART**, secrétaire CJR
Monsieur Jean-Pierre **MESPOUILLE**, membre du département championnat Basketball Belgium
Monsieur Claude **CAUBERGH**, parlementaire liégeois
Monsieur Antoine **DRAGUET**, parlementaire liégeois
Monsieur André **SCHROYEN**, parlementaire liégeois.

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Bernard Scherpereel (secrétaire général) : Les 30 parlementaires sont présents ou valablement représentés
Le quorum pour les élections, l'approbation des rapports annuels et l'application des dispositions du PF10, PF18 et PA32 est de 16/30.

Le quorum pour les modifications des dispositions du ROI est de 20/30.

Jean-Pierre Delchef (président) : bienvenue à l'assemblée générale du mois de novembre, qui est traditionnellement la plus courte de la saison. Elle contient toutefois un nombre important d'éléments dont l'essentiel est le budget 2026.

Vous aurez aussi le plaisir, l'honneur et l'avantage de prendre connaissance en priorité du plan stratégique global de notre fédération.

C'est un réel plaisir de vous voir ici, souriants, prêts à travailler pour le bien être de notre fédération.

Compte tenu du fait que si nous avons des échanges importants parfois assez vifs, nous avons l'avantage d'avoir une structure pérenne, qui tient la route depuis bientôt 25 ans et nous avons l'avantage de la solidité. Je vous dis cela parce la BVL va avoir son 10ème président en 25 ans. Le climat est nettement moins serein de leur côté. Chacun ses problèmes et ses solutions.

Je suis heureux de pouvoir vous accueillir pour cette première assemblée générale de la saison 25-26

Vous aurez constaté à la lecture de la nécrologie que certaines figures emblématiques du basket-ball nous ont quittés. Je souhaitais rendre hommage à l'un des vôtres, parlementaire de la première heure également, Pierrot Vancabeke.

2. Approbation du PV de l'assemblée générale du 14 juin 2025

Jean-Pierre Delchef (président) : Pas de commentaires reçus, nous vous demandons de vous prononcer formellement sur le procès-verbal de la dernière assemblée.

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i>			Résultat		OUI	
<i>>16</i>						

3. Présentation du budget de l'année civile

Jean-Pierre Delchef (président) : je cède la parole au Trésorier Général

Philippe Aigret (Trésorier Général) : Comme chaque année, le budget constitue la clef de voûte des projets qui seront réalisés durant l'année 2026.

Comme l'année précédente, le budget a été établi dans un souci de transparence et de prudence. Des ajustements ont été faits pour répondre à l'évolution de l'organigramme de notre fédération, ainsi qu'aux défis actuels. Il tient compte des évolutions de l'AWBB, de sa modernisation et sa professionnalisation. Il permet également des investissements dans des projets novateurs.

Au-delà de cette approche prudente, nous espérons cependant dégager des moyens supplémentaires afin de mettre en œuvre le plan stratégique global, sans devoir puiser intensément dans nos réserves.

Nous aborderons ensemble les choix budgétaires, les ajustements réalisés et les perspectives qu'ils ouvrent pour le futur de l'AWBB.

- Les **comptes analytiques** sont inchangés par rapport à l'année précédente, ce qui permet d'avoir un comparatif clair pour la commission financière ;
- Les **dépenses** ont fait l'objet d'un examen minutieux en fonction des projets des départements et des réalités des années précédentes ;
- Les **projets** ont été listés par les différents départements afin de pouvoir optimiser les coûts, des efforts sont encore entrepris pour réduire les coûts de fonctionnement ;
- L'ensemble des comptes a fait l'objet d'une **ventilation comptable** à l'exception des subsides de fonctionnement octroyés à Basketball Belgium.
- **L'équilibre budgétaire** est maintenu (avec un léger boni) !

Charges 2026

- **Missions** : L'augmentation résulte principalement de la hausse des missions liées au conseil d'administration, ainsi que de la participation à des événements internationaux tels que le Championnat du monde féminin et les qualifications pour le Championnat du monde masculin.
- **Administration Générale – Personnel** : La hausse du poste est expliquée par le passage d'un poste à mi-temps à temps plein (chargée de communication), le poste à temps-plein d'un chargé de logistique et le transfert du responsable de la formation des arbitres à la direction opérationnelle.
- **Coupes AWBB** : L'ajustement du budget est justifié par la hausse des coûts associés à certains aspects de l'organisation des événements.
- **Détection & Formation** : L'augmentation de ce poste s'explique par les éléments suivants : L'adaptation du format de la première JRJ en 3x3, l'évolution du modèle de la deuxième JRJ, passant de 5 à 8 équipes, l'acquisition de nouveaux équipements pour les sélections provinciales et régionales.
- **Centre de Formation AWBB** : Augmentation des coûts en raison d'une hausse des logements pour les élèves, compensée par une augmentation du minerval.

Produits 2026

- L'indexation a été **appliquée**.
- Les subsides ont été indiqués à leur montant de l'année 2025 (en attente de la confirmation par l'ADEPS)
- Le **minerval** des élèves du CRF est augmenté à partir de la prochaine saison.
- Le montant des amendes dans le budget est repris sur base du résultat de l'année en cours sans indexation.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues du Conseil d'administration, les membres du personnel et des comités provinciaux pour leurs disponibilités dans l'établissement de ce budget.

Un merci particulier à Pierre pour l'important travail de préparation de ce budget.

Je remercie également la commission financière pour les échanges positifs et les remarques pertinentes qui ont permis un affinement de certaines données.

4. Rapport de la commission financière

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'administration,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

Alors que le gouvernement fédéral de notre pays n'a pas encore réussi à trouver un accord sur son budget pour l'année 2026 et que la Région bruxelloise se trouve toujours sans gouvernement ni budget pour la même période, il n'en va pas de même pour notre fédération qui a su faire preuve d'organisation et de rigueur en préparant son budget 2026 dans les délais impartis.

La Commission Financière a eu l'opportunité d'examiner en détail le budget 2026 qui est soumis à votre approbation. À cette occasion, une réunion s'est tenue en visioconférence le 6 novembre, réunissant les membres de la Commission et le bureau du Conseil d'Administration.

Cette rencontre a permis à la Commission de formuler un ensemble de questions précises concernant les différentes lignes budgétaires et les chiffres présentés. Au cours de la réunion, le Conseil d'Administration a pris soin de commenter et de clarifier certaines données du budget. Ces explications ont permis à la Commission Financière d'obtenir tous les éléments nécessaires afin d'évaluer la cohérence ainsi que la transparence du budget présenté. Voici quelques observations et/ou remarques

Évolution des comptes 1040 et 1041 à rapprocher avec le compte 2150

Les comptes 1040 et 1041 connaissent une augmentation notable cette année. Cette progression résulte principalement de l'évolution de l'organisation interne : un poste de chargé de communication, auparavant occupé à mi-temps, est désormais pourvu à temps plein. Le poste de chargé de logistique est également pourvu à temps plein. À cela s'ajoute le transfert du responsable de la formation des arbitres vers ces comptes, ce qui induit, par effet mécanique, une diminution des dépenses sur le compte 2150 dédié à la Direction technique.

Recours aux contrats associatifs (« Article 17 »)

Le recours au contrat dit « Article 17 », a été renforcé. Ce type de contrat présente des avantages fiscaux aussi bien pour la fédération que pour les bénéficiaires, ce qui constitue un élément favorable dans la gestion des ressources humaines et budgétaires. Nous attirons l'attention de tous les clubs à ce sujet.

Facturation aux clubs et indexation

En ce qui concerne la facturation aux clubs, il est à souligner que celle-ci n'a subi d'évolution qu'en raison de l'indexation. Aucune modification structurelle ni augmentation spécifique n'a été appliquée en dehors de ce mécanisme d'ajustement automatique.

Maîtrise des coûts informatiques

La fédération continue de progresser dans la gestion de ses dépenses informatiques. Les efforts consentis dans ce domaine se traduisent par une diminution significative des coûts, avec une baisse de 25 000 € enregistrée par rapport à l'exercice précédent.

Situation budgétaire de Basketball Belgium.

À l'heure actuelle, le budget de Basketball Belgium pour 2026 n'a pas encore été établi. Seules les contributions spécifiques en faveur des équipes nationales figurent dans le budget présenté. Il convient de souligner un écart notable au niveau du compte 3080 dédié à la section WHEELCHAIR puisque, en l'absence de championnat d'Europe en 2026, aucune charge ne sera enregistrée à ce titre.

Gestion des amendes et disparités provinciales

Enfin, les amendes (PC1, licences coach, modifications de calendrier, etc.), bien que reprises dans le budget, constituent une variable dont l'impact peut fausser l'exactitude des prévisions. En effet, le principe d'application de ces amendes n'est pas harmonisé entre toutes les provinces. Des investigations sont en cours dans plusieurs d'entre elles, et plus particulièrement dans l'une où la situation nécessite une analyse approfondie.

Comme à l'accoutumée, le budget présenté par notre fédération adopte une approche volontairement prudente. Cette prudence se traduit, dans les faits, par une certaine distance entre les prévisions budgétaires et les chiffres réellement constatés au terme des exercices précédents. Ce décalage, loin d'être

un signe d'imprécision, reflète le souci de gestion rigoureuse et la volonté de préserver la stabilité financière de notre structure.

À l'instar des collègues de la Commission Financière, l'attente autour de ce Plan Stratégique Global 2026-2028 est palpable. Ce plan stratégique global est bien une démarche ambitieuse qui, il convient de le souligner avec une pointe d'humour, n'aura rien à voir avec le célèbre club de football géré par le Qatar, mais bien tout à voir avec la vision et les valeurs propres à notre fédération. Nous avons connaissance du montant de la première partie de ce Plan Stratégique Global qui fera l'objet d'un budget extraordinaire. Nous tenons à remercier les membres du Conseil d'Administration et en particulier Pierre THOMAS, Directeur Général et Président de la Commission informatique et Philippe AIGRET, Trésorier Général. Par ailleurs, Bernard DELVIGNE, Pascal LECOMTE, Pascal SIMON et moi-même tenons à remercier et à féliciter chaleureusement Michel LEJEUNE. Nous saluons la rigueur et la rapidité dont il a fait preuve dans la rédaction du procès-verbal de réunion, ainsi que la qualité de la base de travail fournie pour l'élaboration du présent rapport. Enfin, la Commission financière soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le budget pour l'année 2026, conformément aux éléments présentés et dans le respect des principes de prudence et de la gestion rigoureuse évoqués précédemment.

Jean-Pierre Delchef (président) : merci Claude. Avant d'échanger à ce niveau, il y a deux éléments importants dont je souhaite vous faire part.

1. Le premier est relatif au TTA valable à partir du 01.01.26, avec indexation automatique sauf si l'assemblée générale en décide autrement, après avis de la commission financière. Nous n'avons pas reçu d'avis négatif et donc les montants des postes du TTA sont indexés au 01/01/2026 sur la base de la formule : poste du TTA x l'index au 01/07/25

2. La problématique des frais de déplacements en agglomération est toujours en cours donc nous n'avons pas de nouvelles à vous apporter aujourd'hui.

Pas de question.

Jean-Pierre Delchef (président) : Je rejoins Claude et remercie le Trésorier Général, le Directeur Général et la Commission Financière pour le travail fourni.

5. Modification du TTA applicable pour la saison 2025-2026

5.1. Indexation du TTA au 1^{er} janvier 2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i>			Résultat		OUI	
<i>>16</i>						

5.2. Frais de déplacement des arbitres en agglomération

Pas d'éléments nouveaux

6. Approbation du budget de l'année civile 2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i>		Résultat			OUI	
<i>>16</i>						

7. Proposition de modifications des statuts et du Règlement d'ordre intérieur

Jean-Pierre Delchef (président) :

PA 21 : TENUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....

§1. Le président ou le secrétaire-général convoque le Conseil d'Administration. Le président dirige la réunion. En cas d'absence, la réunion est dirigée de façon valable par le vice-président et en cas d'absence de ce dernier, par le plus âgé des administrateurs présents.

§2. Le Conseil d'Administration ne peut statuer valablement qu'en présence de la moitié au moins des administrateurs **présents ou représentés**.

§3. Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par écrit moyennant l'accord unanime des administrateurs **présents ou représentés**.

Chaque membre du conseil d'administration ne peut être porteur que d'une procuration

Motivation

1. Compte tenu que la consultation écrite requiert l'unanimité des membres du conseil d'administration, en cas d'urgence, on risque d'être bloqué.
2. Si on accepte que les membres du conseil d'administration peuvent être porteurs d'une procuration, le problème éventuel du quorum est résolu et permet à chaque membre de se prononcer sur les points de l'ordre du jour.

Jean-Pierre Delchef (président) : il est question ici de permettre aux administrateurs de pouvoir donner procuration à un autre administrateur. Autant lors des réunions en présentiel que via la consultation écrite en cas d'urgence. Nous avons eu quelques discussions au niveau de la Commission Législative et quelques échanges de mails avec certains groupements parlementaires pour voir si la seconde partie de la proposition avait une raison d'être. A ce niveau là, certains d'entre vous se sont référencés à l'article 9.9 du Code des Sociétés et Associations, qui précise que les décisions de l'organe d'administration peuvent être prises par consultation écrite.

La consultation écrite peut exister, à condition d'être unanime. Il n'est pas interdit de prévoir dans des statuts d'une ASBL, le fait qu'un administrateur puisse donner une procuration lors d'une consultation écrite.

L'article 9.9 ne précise pas si c'est permis ou interdit.

Je souhaite résumer les arguments pour pouvoir donner procuration lors d'une consultation écrite, certains d'entre vous pensent qu'il faut une présence effective obligatoire.

Arguments contre : certains auteurs considèrent qu'il faut une présence effective. Que d'autre part, il faut se ménager la preuve que chaque administrateur accepte l'entièreté du texte de manière explicite et sans réserves.

Arguments pour : ce qui n'est pas interdit est permis. J'ai pris contact avec l'AISF, qui reconnaît qu'il n'est pas impossible de le faire. Mais il faut que les statuts le mentionnent.

Les avis sont partagés. Le conseil d'administration maintient sa proposition, à savoir la possibilité de donner procuration à l'un des siens tant en présentiel que lors d'une consultation écrite. Vous avez ce droit là, on souhaite le prévoir pour le conseil d'administration, ce qui n'est pas illégitime. Certains soucis de santé peuvent empêcher le déplacement d'un administrateur. En ce qui concerne la consultation écrite, il s'agira de situations exceptionnelles. On n'utilise pas la consultation écrite pour le plaisir, mais par devoir. Nous l'avons utilisée au maximum 5 fois en 25 ans.

Pascal Henry (Namur) : merci pour les explications. Il faut distinguer la procédure écrite des dispositions du conseil d'administration. Nous comprenons bien le souci d'assurer la continuité des décisions du conseil d'administration. Comme tu l'as dit, les administrateurs ne sont pas toujours accessibles. Le code des sociétés et associations est pourtant clair à ce sujet.

Je lis l'extrait de ce code : « *Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par décision unanime de tous les administrateurs, exprimées par écrit* »

Unanime veut bien dire ce que ça veut dire, tout le monde doit être d'accord. Je vous ai envoyé un commentaire de la boutique de gestion, qui fait autorité en termes d'interprétation du code des sociétés. Je suis un peu étonné et même inquiet d'apprendre que l'AISF aurait rendu un avis positif à votre demande. Notre assemblée générale est relativement souveraine et peut voter un texte proposé. Un administrateur qui n'est pas consulté car pas accessible, peut invalider la décision. Quand tout se passe bien, c'est ok . Mais en cas de problème, on peut aller rechercher des arguments juridiques pour revenir sur une décision prise de cette manière. C'est fort contraignant, je préférerais que le texte du CSA et autre soit plus permissif mais ce n'est pas le cas.

Sur le texte proposé, qui serions-nous pour empêcher un conseil d'administration de se réunir et d'être efficace ? 9 administrateurs dont on pourrait imaginer 3 personnes qui siègent, avec procurations. Et ils votent à 2 contre 1. Ce n'est pas idéal. Quelle sont les règles concernant la majorité ? Il faudrait peut-être ajouter un petit verrou pour éviter le cas de figure que je viens d'évoquer, car il peut exister. Ce serait bien d'avoir une proposition pour que cela reste représentatif du conseil d'administration.

Gérard Trausch (Namur) : par rapport au texte présenté, il y a la notion de présent ou représenté. Comment être présent à une décision qui devait être prise par écrit ? Ensuite, inclure la notion 'par écrit', ça peut être aussi un mauvais exemple donné aux clubs. Cela pourrait constituer une jurisprudence. Tous les clubs sont constitués en asbl. Les clubs ne comptent bien souvent que 3 ou 4 administrateurs et des décisions pourraient être prises à 2 personnes, par exemple.

Jean-Pierre Delchef (président) : je vais répondre aux 2 interventions namuroises en même temps. Lorsqu'on demande l'avis à un juriste, on reçoit un avis. Si on pose la même question à deux juristes, on reçoit 3 avis différents. Il est évident que la présence n'est pas effective lors d'une consultation écrite. Il faut simplement manifester sa présence par un écrit.

Quant au mauvais exemple pour les clubs, il est souvent prévu dans les statuts des clubs qu'on peut donner procuration.

Pour répondre à Pascal Henry, je suis allé voir ce que chat GPT disait : ce n'est pas interdit, à condition que cette possibilité soit prévue dans les statuts. Quand tu dis que le fait de donner procuration peut aboutir à une situation de 2 contre 1, c'est votre cas aussi, vous pouvez avoir des procurations. Vous pourriez être 15 parlementaires avec chacun une procuration, rien ne vous empêcherait de voter le budget puisque vous seriez valablement représentés. Le conseil d'administration souhaite pouvoir faire de même.

Je vous propose de travailler en deux temps :

1. Principe de procuration pendant les réunions en présentiel, cela nous permettrait de pouvoir avancer et pouvoir prendre valablement des décisions. Où est le mal, en cas de souci familial, par exemple ?
2. La consultation écrite.

Pascal Henry (Namur) : tu as pris le bon exemple (15 parlementaires + procurations). 15, c'est la moitié de notre assemblée générale. Je propose alors que le conseil d'administration puisse se retrouver au minimum à 5, avec des procurations.

Jean-Pierre Delchef (président) : j'ai donné un mauvais exemple. Si vous êtes 10 avec chacun une procuration, vous pouvez voter également (2/3)

Plus de questions. Votes sur l'urgence :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	0	0	3	0	10
<i>Contre</i>	0	7	9	0	4	20
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>			Résultat			NON

Etant donné le voté négatif sur l'urgence, , il n'y a pas lieu de voter sur le texte proposé.

C. PA 22 ORDRE DU JOUR

.....

La troisième Assemblée Générale doit se dérouler dans le courant du mois de juin et comprendre au minimum

1. Vérification des pouvoirs des Parlementaires ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente
- [3. Rapport annuel des différents Départements Régionaux et approbation ;](#)
- [4. Rapport annuel du CDA et approbation](#)
- 3. Rapport d'activités établi par le CdA sur la base du plan global stratégique.**
4. Approbation des interprétations données par la Commission Législative ;
5. Présentation des modifications budgétaires
6. Approbation des modifications budgétaires
7. Approbation des conventions et nominations faites par le CDA ;
8. Interpellations et motion de confiance ;
9. Mise à jour des Statuts de l'ASBL, du ROI et du TTA, et par urgence ;
10. Formulation de propositions constructives pour une promotion de la gestion de l'Association
11. Répartition des parlementaires pour la saison suivante
12. Elections.
13. Divers

Motivation

Dans l'hypothèse de l'approbation des axes du plan global stratégique, la proposition visera à présenter, chaque saison, le degré de réalisation des objectifs et de mettre en annexe les rapports classiques des départements.

Jean-Pierre Delchef (président) : Compte tenu du fait que certains parlementaires ont formulé le souhait légitime de prendre connaissance du plan stratégique global avant de se prononcer sur la proposition de modification statutaire, l'examen de celle-ci est postposé au mois de mars.

PC 42 Ter : PARTICIPATION AUX RENCONTRES

Les joueurs ne pourront disputer que trois rencontres par week-end et au maximum deux (2) rencontres par jour, jeunes y compris, **à l'exception de la catégorie U14 et mini-basket où le nombre de rencontres est limité à deux (2) par week-end**. Les joueurs ne peuvent jamais être alignés dans deux (2) rencontres de championnat ou plus, se déroulant au même moment, c'est-à-dire des rencontres dont les heures officielles de début ne sont pas séparées d'au moins 90 minutes.

Le week-end s'étend du vendredi au dimanche.

Une animation en tournoi mini-basket (U6 à U8) est considérée comme une seule rencontre, quel que soit le nombre de rencontres jouées lors de cette animation.

En cas de non-respect de la disposition visée à l'alinéa 1, toutes les rencontres disputées au-delà du maximum autorisé seront sanctionnées la dernière rencontre disputée sera sanctionnée d'un forfait et de l'amende prévue au TTA.

Motivation

1. Mise en concordance de l'article 42ter avec la modification apportée à l'article PC90 en juin dernier.
2. Prévoir la spécificité des rencontres U6 à U8
3. Préciser les modalités de sanction en cas de non-respect de la disposition.

Jean-Pierre Delchef (président) : d'une part on s'est aperçu qu'il manquait une précision quant au nombre de rencontres autorisé tel que prévu au PC90. D'autre part, les tournois U6 et U8 sont spécifiques, nous vous proposons l'ajout d'une définition ainsi que la précision de la sanction, à savoir qu'elle sera appliquée pour toutes les rencontres qui dépassent le nombre de rencontres autorisées et non pas uniquement la dernière.

Pas de question. Votes sur l'urgence :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>			Résultat		OUI	

Votes sur la concordance avec le PC90 :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>			Résultat		OUI	

Votes sur la définition des tournois minibasket :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>			Résultat		OUI	

Votes sur la précision de la sanction :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0

Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20			Résultat			OUI

PC 90 : CATEGORIES D'AGE

A. GENERALITES :

.....

6. Un joueur d'âge ne peut jouer que trois (3) rencontres par week-end, senior compris et au maximum deux (2) rencontres par jour, jeunes y compris à l'exception des joueurs des catégories U14 et mini-basket qui ne peuvent disputer que deux (2) rencontres par week-end. Le week-end s'étend du vendredi au dimanche.

En cas de non-respect de la disposition visée à l'alinéa 1, toutes les rencontres disputées au-delà du maximum autorisé seront sanctionnées la dernière rencontre disputée sera sanctionnée d'un forfait et de l'amende prévue au TTA.

Motivation

Prévoir une sanction pour toutes les rencontres disputées au-delà du maximum autorisé.

Cohérence avec la modification envisagée à l'article PC42ter

CDA * ARTICLE 90 : CATEGORIES D'AGE (le PC 90 à supprimer)

GENERALITES :

Les années de naissances déterminent les catégories d'âge pour la saison en cours.

La deuxième AG de la saison détermine les catégories d'âge, les années de naissance pour ces catégories, ainsi que les modalités d'organisation des rencontres pour les catégories mini-basket.

Un joueur d'âge ne peut être aligné que dans sa catégorie et dans celle immédiatement supérieure.

S'il est aligné dans une catégorie supérieure à la sienne, il peut toujours descendre dans sa catégorie, tout en tenant compte des règles de qualification visées à l'article PC.89.

Les catégories d'âge seront déterminées lors de la deuxième AG de la saison.

Un joueur ne peut pas participer aux différentes rencontres avant l'année civile durant laquelle le jeune joueur atteindra sa cinquième année.

Un joueur d'âge ne peut jamais être aligné dans deux (2) rencontres ou plus se déroulant au même moment, c'est-à-dire des rencontres dont les heures officielles de début ne sont pas séparées d'au moins de 90 minutes (ou au moins 60 minutes pour les rencontres de U10).

Un joueur d'âge ne peut jouer que trois (3) rencontres par week-end, senior compris et au maximum deux (2) rencontres par jour, jeunes y compris à l'exception des joueurs des catégories U14 et mini-basket qui ne peuvent disputer que deux (2) rencontres par week-end. Le week-end s'étend du vendredi au dimanche. En cas de non-respect de cette disposition, la dernière rencontre disputée sera sanctionnée d'un forfait et de l'amende prévue au TTA.

Toute infraction à cet article sera sanctionnée selon l'article PC73 par le forfait et l'amende fixée au TTA pour la dernière rencontre disputée sous l'égide de l'AWBB.

[...]

Motivation

Clarifier la situation des joueurs qui évoluent dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie supérieure

Dans un souci de formation, il convient de limiter le nombre de rencontres pour les catégories mini-basket et U14.

Jean-Pierre Delchef (président) : mêmes précisions en cas de sanction

Pas de question. Votes sur l'urgence :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0

Vote sur le texte :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20		Résultat		OUI		

PF 18 : LE FONDS DES JEUNES

Le Fonds des jeunes est alimenté par l'intégralité des versements relatifs aux licences collectives reprises à l'article PF.10.

L'objectif du système de licence collective est d'encourager la formation des jeunes.

~~Un subside complémentaire peut être attribué aux équipes de jeunes : le montant est égal au montant des licences collectives, diminué des montants forfaitaires pour les subsides par équipe de jeunes, des subsides de fonctionnement des jeunes de la Fédération et des frais de fonctionnement du Fonds des jeunes.~~

~~La clé de répartition du subside complémentaire variable entre les catégories concernées sera également fixée lors de la dernière Assemblée Générale qui précède la saison.~~

Le solde éventuel du Fonds des jeunes, à savoir, le montant égal au montant des licences collectives, diminué des montants forfaitaires pour les subsides par équipe de jeunes, des subsides de fonctionnement des jeunes de la Fédération et des frais de fonctionnement du Fonds des jeunes peut être affecté à la labellisation des clubs telle que définie annuellement par le conseil d'administration pour la saison suivante.

A défaut, le solde éventuel du fonds des jeunes est attribué aux équipes de jeunes selon la clé de répartition fixée lors de la dernière Assemblée Générale de la saison.

Motivation

1. Prévoir un mode alternatif de financement de la labellisation dans l'hypothèse où elle n'est pas subsidiable par la Communauté française.
2. En cas de subsidiation par la Communauté française, maintenir l'affectation du solde éventuel au bénéfice des équipes de jeunes.

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez reçu le rapport financier de la labellisation. Mme la Ministre des sports s'était engagée pour 2 ans. La situation politique n'est malheureusement pas très claire. La volonté du conseil d'administration, c'est de pouvoir garantir la labellisation, vu l'accueil grandissant des clubs. Mais nous ne savons pas si on aura encore les moyens financiers. Donc à défaut de subsides, nous souhaitons pouvoir financer les dossiers de labellisation par l'utilisation du solde du fonds des jeunes. On vous propose de réaffecter ce montant chaque année. Au 01.04.25, le montant surnuméraire était de 99.000 euros, ce qui vous a permis de voter en juin 2025 l'octroi d'un montant supplémentaire de 70 euros par équipe de jeunes. L'idée est que ce montant soit utilisé pour le financement de la labellisation.

Jean-Louis De Greef (Bruxelles Brabant Wallon) : j'interviens au nom du groupement parlementaire de Bruxelles Brabant Wallon. Malgré le fait que la proposition fera l'objet d'un vote favorable de notre part, selon nous, le texte permettrait à l'avenir au conseil d'administration de ne plus redistribuer le solde à tous les clubs et pénaliserait les clubs moins outillés et qui n'entrent pas dans les conditions de la labellisation. Il y a des petits clubs qui n'ont pas les moyens d'introduire un dossier de labellisation. Il faudrait donc prévoir un

montant garanti pour les petits clubs. Le texte tel qu'écrit laisse la porte ouverte à une décision qui pourrait être défavorable à ces mêmes clubs.

Jean-Pierre Delchef (président) : comme indiqué à l'écran, il s'agit bien du solde positif qui reste après l'octroi des montants forfaitaires. Ce solde est réaffecté aux clubs.

La saison dernière, nous avons redistribué 370 euros par équipe, somme payée en 2 fois. En cours de saison, il y a des forfaits généraux ce qui a constitué un montant supplémentaire à redistribuer . L'idée est d'utiliser ce solde pour financer la labellisation.

La labellisation n'est pas octroyée au bon vouloir du conseil d'administration mais établie sur la base de critères objectifs. Et pour recevoir une étoile et le pendant financier de celle-ci, il faut remplir certains critères. Mais je suis d'accord avec le fait de dire que certains clubs ne remplissent pas certains critères obligatoires, comme le nombre d'équipes minimum. Mais c'est un choix.

Michel Fohal (Hainaut) : je ne remets nullement en cause la valeur de la labellisation. La labellisation n'existe pas dans notre ROI, ne faudrait-il pas l'y ajouter ?

La répartition du solde ne garantit rien du tout car il est variable, il peut même être égal à zéro. Certaines années, il a été très faible et même reporté aux années suivantes. J'ai fait le calcul sur les 4 dernières années (130 euros il y a 4 ans, 70 euros l'année dernière). On devrait aller chercher l'argent de la labellisation ailleurs que dans le solde de la licence collective. Où ? Je ne sais pas.

Jean-Pierre Delchef (président) : nous ne savons pas non plus. Mais on a eu l'audace de faire une proposition. Le montant du solde peut être faible, j'en conviens. Mais ici, il s'agit de pérenniser la labellisation. L'idée est de pouvoir récompenser les clubs qui souhaitent se structurer davantage. Mais si on n'a rien, nous devons attendre une éventuelle réponse positive de la ministre, ce qui peut prendre du temps. Par exemple, nous avons reçu les subsides 2025 après le championnat d'Europe. Le temps de recevoir les subsides peut être très long. Et donc, on va prendre le risque de ne pas pouvoir poursuivre la labellisation, faute de moyens.

Gérard Trausch (Namur) : par rapport à la répartition des montants, le montant de 370 euros par équipe de jeunes est garanti.

Jean-Pierre Delchef (président) : vous connaissez les sources de financement, nous avons les licences collectives.

Michel Lejeune (Liège) : Liège va voter contre. La licence collective est payée par tous les clubs et donc tous les clubs doivent bénéficier du solde s'il y en a un. Lors des quatre dernières saisons, un solde a été versé chaque fois. Tu dis qu'on n'est pas certain de recevoir le subside de la labellisation. Mais c'est partout pareil. Aucune aide financière n'est garantie. Je ne pense pas que ce soit un droit acquis.

Jean-Pierre Delchef (président) : les subsides pour le Sport de Haut Niveau et le subside de fonctionnement sont garantis. Il y a une ligne budgétaire qui impose à la ministre de les répartir entre les fédérations sportives reconnues. Notre reconnaissance obtenue en 2024 nous garantit les subsides de fonctionnement durant 8 ans. Le montant peut évoluer mais il tient compte de nos efforts. Il y a une enveloppe budgétaire garantie. On a également une garantie de financement pour le haut niveau. On ne sait pas encore combien mais nous avons inscrit dans notre budget le même montant pour 2026 que celui reçu en 2025. Ce sont des montants garantis.

La labellisation entre dans le cadre d'une enveloppe budgétaire, à définir par le gouvernement.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : est-ce qu'on pourrait avoir une fourchette du montant que l'on pourrait recevoir pour la labellisation ?

Jean-Pierre Delchef (président) : de 0 à 120. Ni les moyens ni la manière ne sont connus car on ne sait pas combien de fédérations ont introduit un dossier.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : est-il possible de prévoir par exemple 50.000 euros fixes pour la labellisation ? On pourrait intégrer ces 50.000 euros dans un budget extraordinaire ?

Jean-Pierre Delchef (président) : je préfère parler de pourcentage plutôt que de chiffres.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : car à ce moment-là, les autres clubs ne seraient pas lésés.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : que veut dire ‘à défaut’ (début du second paragraphe). Est-ce que cela veut dire ‘à défaut de l’obtention d’un subside spécifique’ ? Pourquoi utilise-t-on ce terme car il s’agit ici de subsides de l’AWBB en interne. Un subside pour une équipe de jeunes, ce n’est pas un subside. Un subside, c’est ce qu’on reçoit de la FWB pour la labellisation.

Jean-Pierre Delchef (président) : le terme ‘à défaut’ porte sur l’absence de subsides de la FWB mais on peut le reformuler.

Le mot ‘subside de fonctionnement’ existe dans le texte qu’on veut remplacer. Je n’ai pas eu le réflexe de modifier cela. On avait prévu en son temps un subside pour gérer le fonds des jeunes mais on ne le prélève pas. On pourrait utiliser le terme ‘moyens’ au lieu de ‘subside’. Mais ce serait un toilettage qui ne doit pas perturber la discussion de fond.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : le terme ‘à défaut’ peut prêter à confusion et devrait à mon sens être placé ailleurs dans le texte.

Jean-Pierre Delchef (président) : on peut adapter le texte

Pascal Henry (Namur) : j’ai entendu l’intervention de Michel Fohal, concernant l’absence de labellisation dans notre ROI, elle très pertinente. Le terme ‘à défaut’ gagnerait à être précisé.

Jean-Pierre Delchef (président) : Michel, tu avais également parler d’intégrer la labellisation dans notre ROI mais comme il s’agit d’une matière non réglementaire, c’est volontairement qu’on ne l’a pas mis. Imaginons qu’il y ait une demande expresse de la FWB de modifier telle ou telle disposition du règlement, que fait on ? On la présente au nom du conseil d’administration. S’il faut y intégrer une modification essentielle, il est plus que légitime et sécuritaire que le conseil d’administration prenne ses responsabilités. Le projet de labellisation a été validé par la FWB et on vous le présente ensuite.

Proposition d’amendement de Bruxelles Brabant Wallon : prévoir non pas la totalité du solde mais un pourcentage du solde pour le financement du dossier de labellisation, c’est bien ça ?

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : je confirme

Jean-Pierre Delchef (président) : mais sachant que l’amendement qui aurait dû être voté avant le texte principal modifie essentiellement le principe, on se doit de travailler autrement cette fois ci :

3 votes, dans l’ordre suivant : urgence, principe, et éventuellement l’amendement proposé par Bruxelles Brabant Wallon.

Plus de questions. Vote sur l’urgence :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	0	3	4	21
Contre	0	0	9	0	0	9
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >20			Résultat	OUI	

Jean-Pierre Delchef (président) : je ne comprends pas le vote négatif sur l'urgence. Votez pour l'urgence, quitte à débattre sur le texte après.

Michel Lejeune (Liège) : le sujet peut être mis à l'ordre du jour du mois de mars

Jean-Pierre Delchef (président) : non, ce sera trop tard.

Plus de questions. Vote sur l'affectation du solde :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	6	0	2	3	18
Contre	0	1	9	1	1	12
Abs.	0	0	0	0	0	0
	Majorité 2/3 >20			Résultat	NON	

Étant donné le vote négatif sur le principe, l'amendement de Bruxelles Brabant Wallon n'est pas soumis au vote.

Jean-Pierre Delchef (président) : vous comprenez que notre responsabilité au conseil d'administration, c'est d'envoyer un courrier à tous les clubs qui ont introduit une demande, que la labellisation n'est pas garantie. Nous mettrons les présidents des groupements en copie pour que vous puissiez expliquer votre décision aux clubs.

8. Approbation des interprétations données par la commission législative

Néant

9. Admission, démission, radiation des clubs et des membres

9.1. Admission de clubs

Ballers (2749) - Hainaut

Women's Basket Club (2750) - Bruxelles Brabant Wallon

Charleroi Basket Club (2751) - Hainaut

Thunder Condroz Basket Club (2752) - Liège

Castors D1 (200130) - Bruxelles Brabant Wallon

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : les clubs sont censés inscrire leurs équipes en mai et nous votons l'approbation de ces clubs maintenant.

Jean-Pierre Delchef (président) : sauf erreur, tous les dossiers de ces nouveaux étaient clubs en ordre après le mois de juin.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : ce n'est pas logique, comment ont-ils pu inscrire des équipes , sans validation par l'assemblée générale ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ce n'est pas facile de créer un club. Le conseil d'administration examine les dossiers auparavant. Grâce à la collaboration des comités provinciaux, on permet l'inscription d'équipes. Les dossiers présentés aujourd'hui sont en ordre. Nous sommes une fédération sportive, est ce qu'il serait de bon sens de refuser la création d'un club pour un problème administratif ?

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : il n'y a pas de deadline pour constituer un club ? Il serait logique de fixer une deadline

Jean-Pierre Delchef (président) : au plus de clubs on a, au mieux on se porte. Va-t-on se limiter à cela ?

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : que se passe t-il, si vous radiez un club et que nous ne sommes pas d'accord ?

Gérard Trausch (Namur) : Women's Basketball, je me suis demandé à quelle province il appartenait ? Le nom n'est pas très évocateur.

Jean-Pierre Delchef (président) : sur quelle base peut-on dire à un club qu'il ne peut pas prendre telle ou telle dénomination ?

Plus de questions. Votes en bloc :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20			Résultat		OUI	

10. Interpellations et motion de confiance

Néant

11. Approbation des conventions et nominations faites par le conseil d'administration

Conformément à l'article PJ 4 du R.O.I, après concertation avec le représentant du président du Groupement des Parlementaires de Bruxelles Brabant wallon, du Président du CJP de BBW ainsi que du procureur régional, la candidature reprise sous rubrique a été soumise au conseil d'administration qui l'a approuvée.

POUR LE CONSEIL JUDICIAIRE PROVINCIAL DE BRUXELLES BRABANT WALLON : Mr Yves LAMY

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons porté à votre connaissance qu'un futur nouveau membre pour le conseil judiciaire de Bruxelles Brabant Wallon a reçu l'avis favorable de la commission PJ4. Mr Lamy pourra débuter ses nouvelles fonctions à partir du 01.01.26

Pas de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 >20</i>		Résultat		OUI	

12. Vœux constructifs des groupements parlementaires pour la promotion de la gestion de l'AWBB

Néant

13. AWBB 2025-2028

13.1. Plan Stratégique global 2025-2028

Jean-Pierre Delchef (président) : vous devez savoir que le conseil d'administration a entamé depuis longtemps des réflexions sur le produit AWBB. Lors de notre réunion stratégique du mois d'août, nous avons été heureux de prendre connaissance de l'initiative de nos deux directeurs, qui avaient pris sur eux d'entamer la rédaction de ce Plan Stratégique Global. Vous avez là la preuve de la professionnalisation de nos structures.

Cela prend du temps de pouvoir envisager l'évolution positive de notre sport. Le conseil d'administration a suivi l'évolution de ce Plan Stratégique Global. Il est légitime de vous le présenter aujourd'hui, d'autant plus que la rédaction d'un Plan Stratégique Global ne se limite pas au sport de haut niveau. Il convenait de pouvoir intégrer différentes considérations que notre directeur général va vous présenter. Il sert de feuille de route cohérente, à côté de la gestion du quotidien.

Pierre Thomas (Directeur Général) :

Pourquoi un plan stratégique global ?

Un plan stratégique est un document qui définit la vision, les priorités et les objectifs d'une organisation à moyen ou long terme.

Il sert de feuille de route pour orienter les décisions et coordonner les actions de manière cohérente.

Donner une vision commune

Permettre à toute la communauté du basket - clubs, comités, équipes, staff et bénévoles - de partager des objectifs clairs et cohérents.

Structurer le développement du basket en Wallonie-Bruxelles

Identifier les besoins essentiels - formation, arbitrage, compétitions, infrastructures, digitalisation - afin de définir des axes d'action.

Assurer la cohérence des décisions

Avoir un cadre clair pour guider les choix, anticiper les défis et éviter des décisions isolées sans cohérence.

Exigences de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Anticiper le cadre futur du subventionnement de la fédération.

L'Association Wallonie-Bruxelles de Basketball souhaite être le moteur du développement du basketball en Wallonie et à Bruxelles, en plaçant l'humain, l'inclusion et l'innovation au cœur de son action.

L'AWBB aspire à une pratique du basketball accessible, structurée et épanouissante à tous les niveaux, portée par des clubs dynamiques, des encadrants formés, et une communauté engagée.

À travers un accompagnement, une gouvernance collaborative et des outils modernes, l'AWBB se veut être une fédération proche, agile et ambitieuse, au service du développement sportif, de la formation, et de l'impact social du basketball.

Quelles sont les missions de l'AWBB ?

- organise la **pratique du basketball pour tous, sans distinction** (genre, âge, origine, etc.) et selon les aspirations de chacun ;
- **soutient les clubs** via des outils numériques et un appui opérationnel pour simplifier la gestion ;
- **forme** de manière continue les **arbitres, coaches et dirigeants** pour renforcer l'encadrement de qualité ;
- s'engage en faveur d'une **gouvernance responsable, transparente et participative**, fondée sur les principes d'éthique, d'intégrité et de respect ;
- développe la **filière élite** à la fois à travers ses structures fédérales, telles que les sélections régionales, le centre élites, et en s'appuyant sur les clubs disposant de structures labellisées ;
- promeut, en **coopération avec les autres entités fédérales**, le basketball au niveau national et international, en agissant sur les compétitions et la visibilité de la discipline.

Quelles sont les valeurs de l'AWBB ?

- Respect
- Passion
- Inclusion
- Excellence
- Ethique, Intégrité, Fair-play
- Engagement au service du terrain
- Esprit d'équipe

AXES STRATÉGIQUES 2026-2028

« L'AWBB place ses clubs et ses membres au centre, pour une fédération moderne, innovante et responsable. »

Axe 1 : L'AWBB accompagne ses clubs en simplifiant leurs démarches, en les soutenant activement et en accélérant leur digitalisation.

D'ici 2028 :

l'AWBB réduira d'au moins 1/3 le temps moyen nécessaire aux clubs pour accomplir leurs démarches administratives prioritaires et simplifiera le nombre d'étapes ou documents requis.

La fédération aura mis en place un programme structuré de formation sportive et extra sportive pour les dirigeants de club.

l'AWBB mettra en place un dispositif de soutien aux clubs, accessible à 100 % des clubs.

La fédération développera et mettra en service une liaison technique (API ou connecteur) permettant aux clubs de synchroniser automatiquement leurs données de gestion interne (membres, licences, matchs) avec le système fédéral.

Concrètement, pour l'année 2026 :

Réalisation d'un audit interne complet des démarches actuelles (inscription, affiliation, mutation, calendrier, etc.) ainsi que d'établir les processus à améliorer.

Création d'un système de workflow pour centraliser les démarches dans un seul système de gestion.

Réalisation d'une enquête bisannuelle auprès des clubs pour identifier leurs besoins de formation.
Étude sur les applications d'IA pouvant être utilisées pour automatiser des tâches administratives.

Axe 2 : L'AWBB renforce la culture fédérale en valorisant, formant et encadrant les arbitres et les coachs

D'ici 2028 :

l'AWBB améliorera l'accessibilité de ses formations pour les coachs (horaires flexibles, formats hybrides, coûts adaptés) afin d'augmenter d'au moins 20 % le nombre total d'entraîneurs diplômés.

l'AWBB aura identifié les principales causes d'abandon des formations d'entraîneurs et mis en œuvre des mesures correctives (suivi individuel, tutorat, formats adaptés) pour ramener le taux d'abandon à moins de 20 %.

l'AWBB poursuivra et renforcera sa politique de recrutement afin d'attirer et former au minimum 300 nouveaux arbitres pour soutenir le développement des compétitions.

l'AWBB mettra en place une structure de suivi et d'accompagnement des arbitres débutants afin de réduire de 50 % le taux d'arrêt dans les trois premières années d'activité.

D'ici décembre 2028, l'AWBB intégrera les arbitres dans sa politique de haut niveau en incluant au minimum 2 arbitres au sein du centre fédéral et en leur proposant un parcours de perfectionnement technique et physique comparable à celui des joueurs élites.

Concrètement, pour l'année 2026 :

Enquête auprès des coachs et clubs sur les freins à la formation

Communiquer activement sur les parcours de formation et leurs bénéfices via les canaux AWBB.

Analyser les données d'abandon (profil des candidats, durée, taux de réussite, causes principales).

Mettre en place un contact de suivi simple (e-mail ou appel) pour les stagiaires absents ou en décrochage.

Lancer une campagne annuelle de recrutement d'arbitres ciblant jeunes, étudiants, anciens joueurs.

Renforcer la communication sur le rôle et la valorisation du métier d'arbitre.

Créer un programme de mentorat "Jeune arbitre" (jumelage avec un arbitre expérimenté).

Axe 3 : L'AWBB renforce sa bonne gouvernance en révisant ses structures pour plus d'efficacité, de transparence et de participation.

D'ici 2028 :

l'AWBB aura audité l'ensemble de son ROI afin d'améliorer leur cohérence, simplifier son fonctionnement et en faciliter la compréhension par les clubs et ses affiliés.

l'AWBB aura renforcé et structuré sa communication interne afin d'améliorer la circulation de l'information auprès de son personnel, de ses clubs, de ses membres et de ses différentes structures, avec un taux de satisfaction interne d'au moins 80 %.

l'AWBB modernisera sa structure organisationnelle pour l'adapter à son développement, harmoniser les processus de décision et améliorer l'efficacité des organes internes.

La fédération disposera d'instances judiciaires qualifiées, avec du personnel disposant de compétences juridiques, un taux de traitement des dossiers > 90 % dans les délais fixés.

Concrètement, pour l'année 2026 :

Réaliser un diagnostic de la communication interne (flux, canaux, besoins du personnel, des clubs et des membres fédéraux).

Élaborer une matrice RACI pour clarifier les rôles et responsabilités dans les processus internes.

Organiser une rencontre mensuelle courte ("AWBB Update") entre tous les membres du personnel pour présenter les actualités et projets.

Développer un plan de formation pour les membres du personnel et du conseil d'administration

Cartographier les instances judiciaires actuelles, analyser les compétences et les délais moyens de traitement.

Développer un module spécifique “procédure disciplinaire & éthique sportive” pour membres non-juristes.

Axe 4 : L'AWBB innove en développant de nouvelles formes de pratique du basketball pour tous les publics.

D'ici 2028 :

l'AWBB établira une collaboration structurée avec les fédérations de sport scolaire et universitaire (ASEUS, AFFSS, etc.) et co-organisera au moins un événement annuel majeur commun dédié au basketball.

l'AWBB mettra en place une structure dédiée au “basket en entreprise” afin d'intégrer le milieu professionnel, proposer des compétitions adaptées et mobiliser les entreprises autour du basketball.

le handibasket sera soutenu dans son développement par l'AWBB pour intégrer un minimum de 6 nouvelles structures en son sein en symbiose avec la LHF

l'AWBB aura instauré une nouvelle variante du basketball dédiée à l'inclusion (Bask'in), testée lors d'au moins 3 événements pilotes et adoptée par 5 % des clubs.

l'AWBB aura lancé une collaboration officielle avec au moins un acteur du eSport et organisé un premier événement mixant basket et eSport.

Concrètement, pour l'année 2026 :

Réalisation d'un état des lieux des actions basket existantes dans les milieux scolaires et universitaires

Créer un groupe de travail mixte AWBB-fédérations scolaires/universitaires pour définir des synergies et actions conjointes.

Réaliser une étude de faisabilité sur le développement du basket en entreprise (format, public cible, partenaires).

Nomination d'un coordinateur Bask'in.

Développement d'une vision par rapport au Bask'in soutenue par la fédération.

Axe 5 : L'AWBB fait du sport de haut niveau un moteur d'excellence et d'inspiration pour toute la communauté

D'ici 2028 :

l'AWBB affinera ses critères et procédures de détection (tests techniques, suivi statistique, évaluations physiques) et élargira son dispositif pour assurer le suivi d'au moins 60 % des joueurs et joueuses identifiés dans les catégories d'âge cibles.

l'AWBB réorganisera ses sélections régionales en différenciant clairement l'approche entre les filières féminines et masculines, et optimisera le fonctionnement de son centre de formation pour atteindre une représentation paritaire dans les sélections nationales jeunes.

l'AWBB créera et animera un réseau de collaboration formalisé avec les 10 sections sportives “basket-études” de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour harmoniser le suivi scolaire et sportif des affiliés.

l'AWBB préparera et déposera un dossier complet visant à intégrer son internat dans le cadre réglementaire officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), afin d'obtenir sa reconnaissance et son inscription dans les dispositifs éducatifs, scolaires et sportifs régionaux.

l'AWBB, en collaboration avec Basketball Belgium et Basketbal Vlaanderen, s'engagera dans un processus de professionnalisation d'une structure dédiée à l'encadrement des équipes nationales, comprenant la définition d'un organigramme clair et le renforcement des compétences du staff (technique, médical, scientifique, administratif).

Concrètement, pour l'année 2026 :

Réaliser un audit des dispositifs actuels de détection et de suivi des jeunes talents.

Réorganiser la structure des sélections régionales en deux filières distinctes : garçons / filles.

Créer un cadre de collaboration officiel entre l'AWBB et les sections sportives "basket-études".

Analyser le cadre réglementaire de la FWB et réaliser un diagnostic de l'internat AWBB par rapport aux exigences officielles.

Réaliser un audit organisationnel de l'encadrement actuel (technique, médical, administratif).

Définir et valider un organigramme clair des équipes nationales.

Constituer un pôle médical et scientifique pluridisciplinaire (médecin, kiné, analyste, nutritionniste).

Axe 6 : L'AWBB affirme son image de fédération moderne, connectée et proche de ses communautés.

D'ici 2028, l'AWBB mettra en place une plateforme digitale complète (site web + application mobile) intégrant un game center et reposant sur les technologies les plus récentes.

D'ici 2028, l'AWBB proposera à l'ensemble de ses membres de plus de 12 ans un profil personnel numérique (accès individuel à leurs informations et services fédéraux), et atteindra un taux d'utilisation active d'au moins 70 %.

Concrètement, pour l'année 2026 :

Réalisation d'un audit des besoins en outil de communication auprès des parties prenantes (clubs, joueurs, arbitres, spectateurs).

Rédaction du cahier des charges pour la réalisation du site internet.

Conception et développement du nouveau site web AWBB.

Rédaction du cahier des charges pour la réalisation de l'application mobile.

Développement d'un système de connexion centralisé

Axe 7 : L'AWBB modernise ses compétitions pour mieux répondre aux attentes actuelles des acteurs de terrain.

D'ici 2028 :

le calendrier de la saison sera révisé pour inclure des segments distincts pour les formats de compétition à tous les niveaux (3x3 & 5x5)

les compétitions de jeunes et de minibasket seront organisées de manière structurelle, uniforme et adaptée au niveau de chaque équipe et appliquée à l'ensemble de l'AWBB.

l'AWBB établira un cadre clair, transparent et accessible pour l'homologation des terrains et veillera à ce que 100 % des terrains utilisés pour les compétitions officielles soient homologués conformément à ce cadre.

Concrètement, pour l'année 2026 :

Réalisation d'un audit du calendrier actuel et identification des points de friction

Élaboration d'un règlement commun pour toutes les catégories jeunes.

Élaboration d'un cadre d'homologation clair et transparent.

Mise en place du processus d'homologation

Axe 8 : L'AWBB s'affirme comme une fédération éthique et éco-responsable.

D'ici 2028 :

l'AWBB aura installé un code éthique, un dispositif de signalement accessible et un programme de formation pour prévenir le harcèlement, la discrimination et les violences (au moins 50 % des encadrants formés).

l'AWBB réduira son empreinte environnementale et soutiendra l'éco-responsabilité.

Concrètement, pour l'année 2026 :

Elaboration d'un code éthique et de prévention au sein de l'AWBB

Mise en place d'un dispositif de signalement confidentiel (formulaire en ligne, hotline)

Intégration d'une formation sur l'intégrité, la prévention du harcèlement et la gestion des conflits dans la formation des entraîneurs.

Mise en place d'un plan interne éco-responsable (réduction papier, digitalisation, suppression plastique, suivi énergétique)

Axe 9 : L'AWBB entame les démarches de la réalisation d'une infrastructure sportive propre, moderne et adaptée au service de ses activités

D'ici 2028 :

l'AWBB réalisera une étude de faisabilité technique, financière et juridique pour la réalisation d'une infrastructure propre.

l'AWBB aura produit un cahier des charges complet et des esquisses architecturales pour sa future infrastructure.

l'AWBB aura identifié et sécurisé au moins trois partenariats financiers ou institutionnels pour la future infrastructure.

Concrètement, pour l'année 2026, nous réaliserons :

Lancement d'un appel d'offres pour une étude de faisabilité

Organisation d'ateliers internes pour définir les besoins sportifs et logistiques

Consultation des clubs et des acteurs locaux pour affiner les besoins

Identification des options de terrains/sites

Identification et sollicitation des subsides régionaux / fédéraux / européens.

Comment sera-t-il financé ?

Réallocation des ressources internes

Utilisation des réserves constituées

Subventions et aides publiques

Partenariats et sponsoring

Nouveaux services ou produits

Le rôle de l'Assemblée Générale

Vote sur l'utilisation des bénéfices reportés des années précédentes pour constituer une réserve destinée au financement du plan stratégique.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : tu avais parlé de nous transmettre un document ?

Pierre Thomas (Directeur Général) : oui, vous recevrez un document détaillé.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : oui parce que tu demandes un budget maintenant ?

Jean-Pierre Delchef (président) : non, vous voterez le budget au mois de mars.

Il s'agit là d'un travail de réflexion important. Pierre Thomas et Raphaël Obsomer nous ont présenté l'avant-projet lors de notre réunion stratégique du mois d'août. Nous sommes restés prudents dans le cadre de nos ambitions, on a fait un choix et adapté certains axes et une fois ce choix opéré, il a fait l'objet de l'adhésion par le conseil d'administration, en septembre. En octobre, on a planché sur les axes opérationnels. Et lors de

notre réunion du 03/11, Pierre et Raphaël nous ont présenté le projet détaillé, avec la définition de moyens humains et financiers, et le point de contact du conseil d'administration.

A termes réguliers, une évaluation sera présentée tous les 3 mois au conseil d'administration. Au mois de juin, nous vous présenterons l'évaluation des premiers objectifs établis. Et l'état d'avancement vous sera présenté en juin 2027. Ce Plan Stratégique Global fera bientôt l'objet d'une obligation de la part de la FWB. Nous avons préféré prendre les devants. C'est faire œuvre utile dans une fédération qui ne fait que grandir.

13.2. Présentation du volet 2026 du Plan Programme 2025-2028

Jean-Pierre Delchef (président) : rappelez-vous, lors de l'assemblée générale de novembre 2024, Raph vous a présenté le Plan Programme 2025-2028. Nous travaylons par olympiade afin de déterminer les éléments qui sous-tendent l'obtention des subventions destinées au Sport de Haut Niveau. On a défendu le Plan Programme 2025-2028 à l'ADEPS, il a été validé.

Mais il y a une évaluation annuelle. Nous avons donc présenté en octobre 2025 l'utilisation des fonds pour l'année 2025. Même si nous ne les avons pas encore tous reçus. Et il y a surtout le projet pour 2026. C'est un travail important, réalisé et rédigé par Raphaël. Les montants de subsides se chiffrent à 710.000 euros pour le haut niveau. Plus les 70.000 euros pour la formation des cadres. C'est un montant important que vous avez pu retrouver dans notre budget 2026.

Comme le dit notre trésorier général, nous devons rester prudents et ne pas budgétiser des sommes plus importantes que celles reçues auparavant. Il y a une enveloppe globale que Madame la ministre se doit de répartir, et elle pourrait l'affecter comme elle l'entend.

Raphaël Obsomer (Directeur sportif) : je souhaite revenir sur les points importants.

Palmarès de nos équipes nationale

Belgian Cats :

- EuroBasket 2017 (Prague) 3èmes
- World Cup 2018 (Tenerife) 4èmes
- EuroBasket 2019 (Belgrade) 5èmes
- EuroBasket 2021 (Valence) 3èmes
- Olympics 2020 (Tokyo) 7èmes
- World Cup 2022 (Sydney) 5èmes
- **EuroBasket 2023 (Ljubljana) 1ères**
- Olympics 2024 (Paris): 4èmes
- **EuroBasket 2025 (Grèce) 1ères**

Belgian Lions :

- Qualifiés pour les 5 derniers EuroBasket : 2011, 2013, 2015, 2017, 2022
- 14ème place (sur 24) à l'EuroBasket 2022 (1/8ème finale perdu Vs Slovénie)
- A 1 victoire de la qualification pour la CM 2023
- EuroBasket 2025 : 18ème

3x3 Lions :

- 4th Place at Olympics 2021
- 4th Place at World Championship in Antwerp 2022
- Silver medal European Games (Poland) 2023
- Pas qualifié pour CE 2025

- CM 2025 : 15èmes

3x3 Cats :

non qualifiées pour le CE 2025

Récapitulatif BNT Jeunes :

EC	U16M	U18M	U20M	U16W	U18W	U20W
2004	12			13		
2005	16	16	21	14	11	14
2006	26	24	22	13	15	5
2007	25	17	26	12	26	5
2008	25	15	18	5	18	15
2009	25	21	16	2	11	19
2010	29	23	24	8	13	23
2011	26	25	20	2	1	23
2012	17	24	23	4	15	23
2013	14	19	20	13	18	17
2014	21	15	18	7	5	13
2015	21	25	8	14	7	11
2016	23	21	14	25	6	5
2017	22	25	22	18	1	7
2018	21	19	24	13	5	10
2019	21	26	19	5	12	4
2020						
2021						
2022	17	26	8	7	12	13
2023	15	18	4	9	9	15
2024	20	7	4	5	7	18

top 8
Montée
Descente

Au niveau des affiliés

Distribution des affilié.es sportifs / sportives :

AFFILIÉ·E·S AWBB						Equipes potentielles / 14 joueurs-joueuses	
garçons			filles			garçons	filles
U14	2013	1516	681	2013	U14	218	98
	2012	1541	690	2012			
U16	2011	1675	701	2011	U16	234	99
	2010	1598	686	2010			
U18	2009	1506	598	2009	U19	195	104
	2008	1226	522	2008			
U21	2007	990	330	2007		170	
	2006	784	305	2006			
	2005	608	244	2005			

Détection et années de pratique du Basketball

éttes de lign	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2010	4	26	43	53	59	65	60	61	122	112	128	21
2011		2	18	31	65	66	77	66	119	147	146	18
Total général	4	28	61	84	124	131	137	127	241	259	274	39

Filles 13-14 ans -> au moment de la détection 813 filles ont moins de 3 ans de basket, on détecte donc sur 46% de nos affiliées

éttes de lign	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2010	10	47	116	213	162	140	119	112	230	320	387	25
2011		7	72	108	206	148	148	139	224	378	311	19
Total général	10	54	188	321	368	288	267	251	454	698	698	44

Garçons 13-14 ans -> au moment de la détection 1.894 garçons ont moins de 3 ans de basket, on détecte donc sur 48% de nos affiliés

L'AWBB en quelques chiffres

Formation des coaches :

2024 :

318 inscrits - 272 réussis (86%)

104 non homologués -> 22 : 1ers soins / 82 : P2-P4

2025 :

738 inscrits - 303 réussis MAIS !! examens pas encore terminés !!

165 non homologués -> 38 : 1ers soins / 127 : P2-P4

Licences de coaches :

2023-2024 : 2.125

2024-2025 : 1.759

2025-2026 : 2.139

Axes de travail Plan Programme 2025-2032 :

- Détection : 10 – 17 ans
- Axe 1 : Jeunes talents – Centre de formation / Sélections AWBB (filles / garçons)
- Axe 2 : Espoirs Sportifs : Equipes nationales jeunes U16 à U23 (5x5 et 3x3)
- Axe 3 : Sport de Haut Niveau : Cats et Lions 5x5 et 3x3
- Projets transversaux
 - Aide à la performance
 - Projet de Vie
 - Formation entraîneurs

Sport de Haut Niveau 2025-2028-2032

OBJECTIFS SPORTIFS:

- **Cats : défense du titre de CE**
-> objectif 3è JO consécutifs
- **Lions : participation aux 6è CE consécutif**
-> objectif 1^{ère} Coupe du Monde
- Youth Cats / Youth Lions : stabilisation en D1
+ 1 world Cup par olympiade
- 3x3 : relance du **projet Haut Niveau** si les moyens sont disponibles

MOYEN TERME :

La fédération doit permettre de créer une structure stable pour :

- Éviter les trous génératifs
- Attendre l'émergence de « key players »
- Mettre en place un groupe de travail capable de se qualifier sans les « Key players » et profiter de ces « key players » pour performer dans les grands championnats

BNT Youth 2025-2032 :

- Travailler en parallèle AWBB / BVL jusque juin (congés scolaires différents) -> U16 / U18 -> 12 AWBB + 12 BVL
- Garder un maximum de moyens pour des préparations d'équipes nationales jeunes (la détection est réalisée par les ailes)
- Améliorer les 4-6 semaines de préparation : encadrement, contacts internationaux

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : peut- on recevoir les fichiers présentés par les directeurs ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on va voir de quelle manière transmettre les informations et à qui. Mais l'information sera transmise.

Axel Hervelle (Hainaut) : je ne comprends pas car les résultats sont axés sur Basketball Belgium et on parle de l'AWBB. Comment justifier les subsides reçus, sur la base des résultats qui sont, selon moi, très mitigés ?

Raphaël Obsomer (Directeur sportif) : il y a plusieurs niveaux. Il y a les trois axes et nos subsides dépendent beaucoup de l'axe 2 : le Centre de Formation, les sélections régionales, le cadre sportif à l'AWBB. Du côté de la BVL, les subsides sont beaucoup plus axés sur les résultats. Ce qui explique qu'ils ont de très grosses enveloppes, avec les résultats des Cats. Nous avons choisi de ventiler sur les premiers axes, qui représentent le structurel de l'AWBB, quitte à avoir un petit 'gap' sur l'axe 3 (haut niveau). Mais tout miser sur l'axe 3 est

beaucoup plus dangereux car en cas de mauvais résultats, c'est tout le structurel et donc toute l'AWBB qui serait impactée. Nous avons choisi volontairement de prioriser les deux premiers axes (détection, formation de base, sélection régionale

Axel Hervelle (Hainaut) : d'où l'importance de l'axe stratégique et de la labellisation dans le futur.

Raphaël Obsomer (Directeur sportif) : pour le moment, la labellisation ne se trouve pas dans le même pot. C'est un pot à côté que je pense, Madame la Ministre voudrait rendre pérenne, jusqu'en 2027 de mémoire.

Jean-Pierre Delchef (président) : 24-25, c'est sur. On a demandé à la Ministre un engagement pour 26-27. C'est pour cela que l'on voulait trouver une autre solution. Pour compléter la réponse de Raphaël sur les subsides de haut niveau, comment peut on comparer le titre de champion d'Europe pour la seconde fois consécutive des Belgian Cats, avec un titre de champion du Monde de pêche à la ligne ?

Je tiens à remercier les deux directeurs pour leur présentation dynamique, ambitieuse et performante.

14. Nouvelles de Basketball Belgium

14.1. Composition des organes fédéraux

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration de Basketball Belgium est paritairement composé de 4 personnes de l'AWBB et 4 personnes de la BVI. Laurence Van Malderen nous a rejoint depuis le 01/07/25. L'AWBB est donc représentée par Laurence Van Malderen, Pascal Henry, Marc Marnette et moi-même. Nous avons appris cette semaine-ci que la représentation du côté de la BVI était réduite de moitié vu la démission de deux des 4 membres, du conseil d'administration de la BVI. Les statuts BVI prévoient que leurs représentants au niveau Basketball Belgium soient administrateurs BVI. La BVI a en outre nouveau président : Kris Fels.

Au niveau du département compétition, l'AWBB est représentée de façon paritaire par Marèse Joliet et Jean-Pierre Mespouille.

NDR : concerne gestion des arbitres au niveau national. Après de longues discussions, on peut vous dire aujourd'hui que le NDR est composé de 4 représentants de l'AWBB : Philippe Vandevenoede, Olivier Monsieur, Yvan Slangen et Hervé Forthomme.

Merci aux membres de l'AWBB qui nous représentent au niveau de Basketball Belgium, qui est la seule structure reconnue par la FIBA.

14.2. Compétition 2025-2026

14.2.1. Projet de TDW2

- Présentation du projet
- Approbation des modalités de montée en TDW2 au terme de la saison 25-26
- Approbation du montant de la licence collective

Jean-Pierre Delchef (président) : la volonté du côté des représentants de l'AWBB est de maintenir une compétition nationale. Les championnats jeunes sont maintenus, dans toutes les catégories. Les meilleurs jeunes AWBB et BVI se retrouvent dans une compétition nationale. Nous avions eu l'idée de faire un championnat national dès le début de la saison.

Projet TDW2 : on a eu du mal à convaincre nos amis flamands mais l'écart était trop important entre la première division régionale et la TDW. Il n'y avait pas de descendants de TDW1 donc les clubs se demandaient

pourquoi ils jouaient ? Il n'y avait pas vraiment d'enjeu. Le conseil d'administration de Basketball Belgium a eu la volonté de poursuivre le développement du basket féminin.

Le sommet de la pyramide est brillant et reconnu de par l'Europe et de par le monde. Emma est la première basketteuse à recevoir le trophée national du mérite sportif. Il y a un volet quantitatif pour lequel on va tâcher de désigner un 'development manager', avec le concours des deux directeurs sportifs. Ils vont recevoir une feuille de route pour leur permettre d'avancer de ce côté-là.

Indépendamment du fait que la TDW2 fasse partie de ce projet, nous avons poussé qu'elle soit effective à partir de 26-27 et elle constituera le niveau intermédiaire entre la TDW et la R1 Dames. Le conseil d'administration a accepté le projet mercredi. On nous a dit que BVL n'était pas certaine que tous les clubs soient d'accord. On a répondu que cela faisait déjà longtemps qu'on en discutait quand on a présenté le projet, nous n'avions pas reçu de remarques ou peu de la part des clubs. On leur a demandé de respecter la parole donnée et la décision a pu être prise. D'autant plus que dans le livre de compétition Basketball Belgium, signé par les représentants BVI, AWBB ainsi que l'ensemble des clubs, il est prévu l'existence de la TDW2 à partir de la saison 26-27.

Vous aurez ce jour une double responsabilité : la fixation du montant de la licence collective et les modalités d'accès à la TDW2.

Le montant licence collective est un montant qui se situe entre celui de la R1 Dames et la TDW1.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : par rapport aux différentes dispositions prise et à la qualification des joueuses, à partir de quand peut-on intervenir ? Est-ce que ça vaut la peine ou est-ce que les règlements sont définitifs ? Parce que ce qui est écrit là va en défaveur de nos clubs wallons.

Jean-Pierre Delchef (président) : mardi passé nous avons eu une réunion avec les clubs, on a pris acte des remarques formulées par les clubs et pour lesquelles nous sommes arrivés à un consensus. Mais ici n'y a pas de vote ici, puisque c'est une décision qui se prend au niveau de Basketball Belgium.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : ma question est de savoir si les règles de qualification peuvent encore changer ou non ?

Jean-Pierre Delchef (président) : il y a eu des propositions qui ont fait l'objet de consensus, de la part des 3 clubs wallons de TDW1, qui étaient présents à cette réunion. Et notamment sur la base de la qualification des joueuses. Je suppose que ton représentant a fait rapport ? S'il ne l'a pas fait, je me permettrai de le faire à sa place tout à l'heure.

Plus de questions sur le montant de la licence collective. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20			Résultat		OUI	

Jean-Pierre Delchef (président) : Concernant les modalités d'accès à la TDW2, il n'y a pas eu d'accord entre l'AWBB et la BVI lorsque nous avons présenté le projet. Nous sommes arrivés au consensus suivant : chacun prendra ses dispositions en ce qui le concerne. Au niveau BVI, nous ne savons pas puisque leur assemblée est prévue le 13 décembre. Mais nous avons avancé au niveau du conseil d'administration pour vous présenter les constats suivants :

1. Les montants seront les participants aux play-offs. Sachant que cette fois- ci, pour donner une certaine valeur aux play-offs, ce sera une participation sur base obligatoire et non plus volontaire. Une des grosses discussions concernait le nombre d'équipes B. Rappelons que les équipes B représentent les équipes B des clubs qui évoluent en TDW1. L'équipe A joue au plus haut niveau, l'équipe B au niveau inférieur. L'option retenue par le conseil d'administration, dans le cadre de la création de la TDW2, est de mettre une égalité entre les équipes A des clubs régionaux et les équipes B des clubs nationaux. Et donc l'idée est d'avoir au maximum deux équipes B sur les 4 montants AWBB
2. Il y aura une licence. Il est évident que la licence qui existe au niveau national sera imposée aux clubs qui participent à la TDW2, de même que pour les divisions TDM1 et TDM2. Il est évident que l'information sera transmise aux clubs évoluant au niveau régional, il faut un garde-fou pour appréhender les obligations figurant dans les textes. Et si nous n'avons pas assez de candidats, on peut assurer la représentativité en se basant sur le classement de la compétition régulière.

La TDW2 26-27 sera composée de 4 clubs AWBB, 4 clubs BVI et des deux descendants de TDW1. Actuellement, cela concerne un AWBB et un BVI. Cela pose problème aux flamands actuellement. Mais c'est ce qui a été décidé.

Bernard Delvigne (Namur) : y a-t-il un risque que la réorganisation au niveau du conseil d'administration de Basketball Belgium retarde le projet ?

Jean-Pierre Delchef (président) : non, le projet a été validé en juin. Aucun risque. Nous avons été fermes en la matière.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : dans les hypothèses où les 4 premiers ne veulent pas monter, il suffit juste de ne pas demander la licence. Admettons que toutes les équipes du dessus ne demandent pas la licence, quid de la ligne maximum de 2 équipes B ? On fait quoi ?

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration prendra ses responsabilités. On a un nombre suffisant de candidats, on en aura même trop.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : je ne suis pas aussi convaincu que toi

Jean-Pierre Delchef (président) : on fera tout pour qu'il y ait la garantie d'une représentativité suffisante des clubs AWBB.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : si tu prends le cas de figure actuel, une 3eme équipe B qui serait en ordre pour monter, ce n'est pas permis selon les textes. Vous êtes obligés d'aller chercher plus bas. Est-ce que dans ce cas, c'est représentatif de ce que l'AWBB veut faire au niveau national ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on examinera cette situation lorsque le problème se posera. Ce cas de figure est une exception.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : pas forcément.

Pascal Henry (Namur) : l'exemple donné peut exister. La BVI peut donner un mot d'ordre à ses équipes pour ne pas monter. Si les problèmes se posent, le conseil d'administration prendra ses responsabilités. Si nous avons des hésitations là-dessus, on donne du grain à moudre aux opposants.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : il n'y a aucune remise en question de la TDW2 de ma part. Je ne comprends pas pourquoi on interdirait à des équipes mieux classées de ne pas monter et d'aller chercher des équipes plus basses ?

Pascal Henry (Namur) : cela n'a pas beaucoup de sens de n'avoir que des équipes B en TDW2. Du côté de la BVI, il n'y a pas de limitation, d'après nos informations.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : on se tire une balle de plus dans le pied. L'écart sera encore plus important

Jean-Pierre Delchef (président) : votons sur le principe et Marèse est là pour surveiller que tout se passe bien. Et en cas de problème, on peut en rediscuter lors de l'assemblée générale de mars

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	7	9	3	4	29
<i>Contre</i>	1	0	0	0	0	1
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>		Résultat			OUI	

14.3. Equipes nationales

14.3.1. Résultats des championnats d'Europe 2025

Jean-Pierre Delchef (président) : la vidéo qui vous a été présentée en début de séance illustre parfaitement les résultats engrangés lors de l'année 2025.

14.3.2. Programme 2026

Jean-Pierre Delchef (président) : rapidement et simplement rappeler programme 2026. Les Belgian Cats participeront à la Coupe du Monde 2026 à Berlin et les Belgian Lions vont tenter de se qualifier pour la Coupe du Monde 2027.

15. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : sauf erreur, nous n'avons pas reçu de divers. Néanmoins, si vous souhaitez prendre la parole, nous vous écoutons.

Michel Fohal (Hainaut) : il serait intéressant de rappeler aux clubs de remplir l'enquête de l'AISF avant le 31 décembre concernant les frais de Sabam (UNISONO) pour la diffusion de musique et qu'il est important de respecter les droits d'auteur.

Jean-Pierre Delchef (président) : cela sera fait lors d'une prochaine newsletter.

S'il n'y a plus de questions, je tiens à vous remercier de votre présence, de votre participation aux débuts et vous souhaite une bonne poursuite de la saison 2025-2026.

L'assemblée se termine à 12h50.



Jean-Pierre Delchef
Président



Bernard Scherpereel
Secrétaire général